

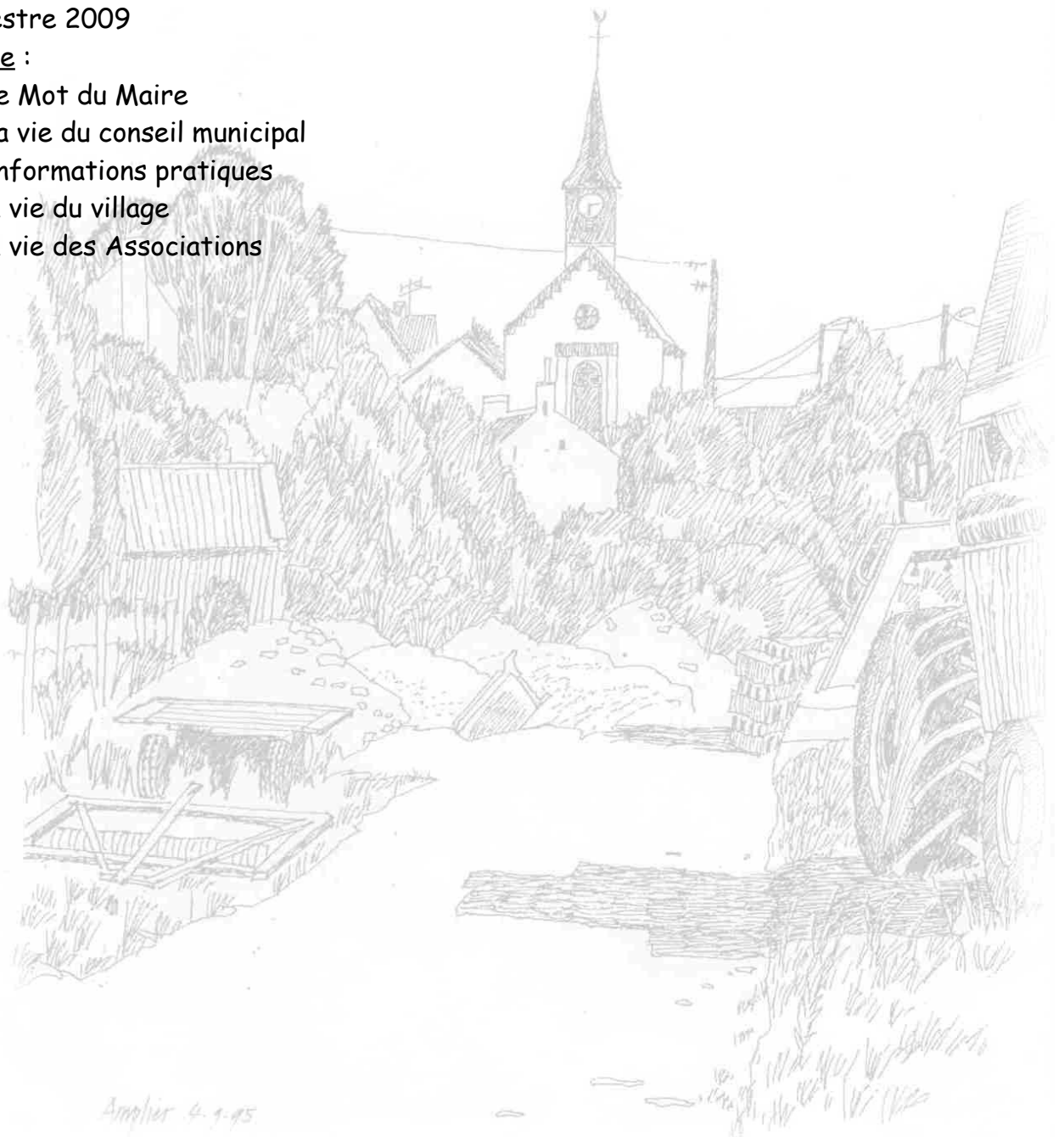
La Vie Amplier

N° 24

1er semestre 2009

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Après bientôt six mois d'utilisation, c'est avec satisfaction que je constate l'efficacité et le développement d'Internet haut débit.

Aujourd'hui un autre dossier très important est devant nous. La commune d'Amplier est intégralement zonée en assainissement non collectif (enquête publique en cours). Selon la législation actuelle, tous les immeubles situés dans la commune doivent être équipés d'une installation d'assainissement non collectif aux normes et en bon état de fonctionnement pour 2012.

Pour information, tout projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif concernant un logement de plus de 5 ans est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Artois Picardie et du Conseil Général à hauteur de 60 % du montant des travaux (sans condition de ressources ; plafond de 8000 euros).

Possibilité de bénéficier d'un écoprêt à taux zéro (sans condition de ressources, plafond 10 000 euros remboursable sur 10 ans).

Sous condition de ressources, vos travaux d'assainissement peuvent également être subventionnables dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), mise en place sur notre territoire. Et de plus la revitalisation rurale peut compléter ces aides pour les personnes en difficultés, cette revitalisation rurale s'arrêtera dans dix huit mois.

Toutes ces actions doivent nous permettre de nous mettre aux normes dans les meilleures conditions possibles.

Votre conseil municipal reste à votre écoute et vous souhaite de passer un très bon été.

LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Recensement

Suite au recensement de Janvier 2009 sur notre commune .les résultats sont les suivants :

- 126 logements d'habitations
- 306 habitants

INFORMATIONS PRATIQUES

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

A compter du 1^{er} Juillet 2009 ,changement des horaires de permanence :

	Lundi	Jeudi
Secrétaire de mairie	De 17 à 19 heures	De 17 à 19 heures
Elus	De 18 à 19 heures (Adjoints)	De 18 à 19 heures (Maire)

ASSAINISSEMENT :

L'enquête publique se déroule du 8 juin au 8 juillet 2009. Monsieur le préfet statuera sur le dossier pour début septembre. A partir de cette décision, les dossiers seront recevables.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Madame Isabelle ROGET : 03 21 22 64 13.

Monsieur Axel DARQUES : 03 21 58 69 17.

AVEC LA PERIODE DE L'ETE , ATTENTION sur les risques liés à la canicule !

Notre santé peut être en danger quand :

- il fait très chaud

- la nuit, la température ne descend pas ,ou très peu.....
- Cela dure plusieurs jours....

Si une personne est victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur ,appelez immédiatement les secours en composant le «15 »

Epidémie de GRIPPE :

Des cas de grippe se déclarent tous les jours...On ne peut écarter le risque d'une pandémie
D'où le rappel de deux mesures élémentaires pour limiter la propagation virale :

- se laver les mains plusieurs fois par jour
- utiliser des mouchoirs en papier et les jeter à la poubelle après chaque utilisation

EMPLACEMENT FERME près des conteneurs à verre :

Suite au constat de la dégradation rapide et anarchique du dépôt d'ordures de toutes sortes qui gâche l'environnement, le Conseil Municipal a décidé de nettoyer et de fermer l'emplacement près des conteneurs à verre.

RAMASSAGE des déchets verts:

Il est rappelé que les déchets verts ne sont plus ramassés depuis 2 ans. Le compostage individuel apporte une solution avec l'acquisition de composteur. Mais reste le problème des branchages.

Comme pour les gravats, encombrants....les branchages peuvent être apportés à la déchetterie de Doullens sur la zone industrielle...L'accueil y est gratuit....

Seule obligation pour y avoir accès : coller un macaron sur le pare-brise de votre voiture, macaron qui vous sera remis à la mairie.

Rappel des ouvertures :

Le Lundi de 10h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Le mardi de 14h à 18heures

Les mercredi et vendredi et samedi : de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 18 heures.

La déchetterie est fermée le jeudi et le dimanche (Tél : 03 22 32 80 77).

Pour les gros travaux d'élagage, se présenter à la mairie pour éventuellement demander la mise à disposition de la remorque de la commune...

Au sujet des composteurs en plastique, les intéressés peuvent s'en procurer au prix de 50 euros...téléphoner au SMIROM au 03 22 32 01 63 ou adressez-vous à la mairie d'Amplier qui fera l'intermédiaire.

RAPPEL sur les Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) :

Depuis le début de cette année, les seringues utilisées pourront être remises chez le pharmacien....pour ce faire ,des boîtes spéciales jaunes prévues à cet effet, sont à votre disposition à votre pharmacie.

Déclaration et identification des mini-motos et des mini-quads :

Depuis le 2 Juin 2009, Les propriétaires actuels de mini-motos et de mini-quads, ont six mois pour les déclarer et les identifier.

Pour toute nouvelle acquisition, la déclaration doit se faire dans les 15 jours.

La nouvelle obligation et la procédure à suivre pour obtenir le formulaire de déclaration, est affichée en mairie.

CHIENS :

Suite à quelques réclamations de parents d'élèves, nous sollicitons votre attention afin d'éviter les excréments de chiens sur les trottoirs.

LA VIE DU VILLAGE

LOISIRS Com des COM :

Les différentes activités de loisirs pour cet été (randonnées – campings – centre de loisirs....) sont détaillées dans le journal de la Com de Com « Courant des Sources » que vous avez reçu fin mai 2009.

MANIFESTATIONS des ECOLES :

Fête des écoles le samedi 20 juin à 14 heures à Amplier.

DESTRUCTION DES CHARDONS ET MAUVAISES HERBES :

Comme tous les ans, la destruction des chardons et mauvaises herbes ainsi que la taille des haies sont obligatoires pour le 14 juillet. La responsabilité en incombe à l'exploitant ou à l'usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire usufruitier.

COURSE CYCLISTE :

La 14^{ème} ronde du Doullennais aura lieu cette année le dimanche 19 Juillet

MESSE :

Le diocèse a décidé de supprimer la messe du lundi de fête dans les communes

ETAT CIVIL du 1er semestre :

Naissances	Mariage	Décès
JULIEN Titouan le 1 ^{er} mai BATICLE-DHEILLY Tom le 12 mai	Néant	Néant

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

TERRAIN de TENNIS :

Le terrain de tennis est à la disposition des personnes d'Amplier.
L'accès se fait obligatoirement par la petite porte. Des clés sont disponibles chez le maire Thierry François ou les adjoints Paul Decry, Chantal de Lamarlière.
Le filet sera installé début Juillet jusque fin Août.

COMITE D'ANIMATION :

FÊTE du FEU de la SAINT JEAN

Le comité d'animation d'Amplier est heureux de vous inviter aux festivités organisées à l'occasion des feux de la Saint-Jean.
Cette manifestation aura lieu le samedi 20 Juin à 19H30 sur la place Serge Lefebvre.
Buvette et restauration sur place.

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La fête de la pêche a eu lieu sur le marais d'Amplier le dimanche 7 Juin et a obtenu un vif succès. Les jeunes et moins jeunes ont pu attraper des truites même s'ils étaient novices. Une loterie a clôturé cette journée qui se veut conviviale.

Merci aux comités des fêtes d'Amplier et d'Orville de nous avoir prêté le chapiteau, le barnum et la friteuse. Merci à tous les bénévoles et aux sociétaires qui ont participé à la préparation de cette fête, à la tenue de la buvette et à la préparation des repas. Merci à tous ceux qui ont offert des lots pour animer la loterie... Bref, merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée de pêche.

L'année prochaine, la fête de la pêche se fera à Orville.

Rappel : la société peut délivrer des cartes à la journée, même les dimanches de rempoissonnement, se renseigner auprès de Mr Patrick Rémont à Orville au N° 03 21 48 63 34.

Rappel toujours : Aucun déchet n'est à rejeter à la rivière : trop souvent des objets de toutes sortes, des plastiques, des coupes de rosiers ou de branches d'arbres et même des bêtes mortes...sont retrouvés et entravent la circulation de l'eau et gâchent l'environnement.... Sauvageons notre rivière....

